

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 10 (1937)

Heft: 1

Rubrik: Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

h a b i t a t i o n

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

r é d a c t i o n

A. Hoechel, téléphone 28.273
78, rue de Lausanne à Genève

é d i t i o n

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg à Lausanne

Section romande de la Fédération des architectes suisses F. A. S.
Union suisse pour l'amélioration du logement, 28 rue de Bourg, Lausanne
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent 20, Lausanne
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève
Soc. genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre 5, Genève

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. Dr Veillard, secrétaire du Cartel ro-
mand H. S. Virieux, architecte cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch.
A. Guyonnet, arch. Dr A. Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker,
arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement : Suisse Fr. 4.— par an. Etranger Fr. 6.40.
Prix du numéro : Fr. 0.40. Versement au compte de chèques II 6622

AVIS AUX ABONNÉS : Les pourparlers rendus nécessaires pour l'extension du programme de notre revue ont eu pour conséquence un retard dans la parution du premier numéro de cette année. Nous nous excusons bien sincèrement et avons pris les dispositions pour que ce retard soit comblé graduellement pour les prochains numéros.

L'Administration.

communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Union suisse pour l'amélioration du logement (U. S. A. L.)

Dans sa dernière séance, le Comité central a décidé d'accorder un certain nombre de prêts sans intérêts en provenance du Fonds de roulement de la Confédération. L'Association genevoise du Coin de terre, entre autres, a obtenu la part des crédits de construction qu'elle a demandée.

Un nouveau contrat a été conclu avec l'éditeur de la revue « Das Wohnen ».

La prochaine assemblée générale aura lieu à Lausanne vers fin mai 1937.

Il a été décidé de faire une enquête sur les méthodes fiscales des différents cantons à l'égard des Sociétés coopératives d'habitation.

Enfin, la question de la défense aérienne passive fera l'objet de quelques articles dans la revue « Das Wohnen » lorsqu'il sera possible d'obtenir des renseignements précis sur les prescriptions officielles.

Fédération des architectes suisses (F.A.S.)

Dans son assemblée annuelle du 5 décembre, la Section romande a réélu son comité dont le siège est transféré à Lausanne, sous la présidence de MM. Virieux, architecte cantonal et F. Gilliard, adjoint.

Le Groupe de Genève reçoit mission de préparer l'assemblée générale de la Fédération suisse dont les cinq sections se réuniront à Genève en mai 1937.

Rapport d'activité du Département des travaux publics de Genève, de 1934 à 1936

(Brochure éditée par le département en novemb. 1936)

En pleine période électorale, nous avons voulu éviter des commentaires qui pouvaient être interprétés comme une attitude politique. Le peuple souverain s'étant prononcé, il nous paraît utile de présenter quelques réflexions sur un rapport qui résume l'activité de l'un de nos architectes genevois à la tête du Département des travaux publics.

C'est un réalisateur que nous avons vu à l'œuvre, avec toutes les qualités et les défauts d'un tempérament d'artiste dictateur.

Une transformation complète des bureaux était nécessaire depuis longtemps ; elle fut exécutée rapidement.

Nos architectes réclamaient inutilement l'institution de concours d'architecture qui devenaient chose trop rare : coup sur coup il y eut huit concours au cours de trois ans.

De nombreux projets qui dormaient dans les cartons ont revu le jour pour être réalisés : corrections importantes de la route de Lausanne, voies d'accès au Palais de la S. d. N. avec viaduc sur la gare, suppression des clôtures de plusieurs parcs, élargissement du quai du Mont-Blanc, aménagement du carrefour de Rive et transfert de la voie du tram, nombreuses constructions de routes rurales, correction de l'Aire qui représente la première étape du projet de raccordement ferroviaire Cornavin-La Praille, transformations de bâtiments publics.

Le rapport cite également des réformes administratives, des achats de terrain et de bâtiments, des mensurations cadastrales, la création de groupes sculpturaux, etc.

Les études du Service d'urbanisme ont été grandement activées par l'adjonction d'une Commission d'urbanisme qui a collaboré à l'établissement d'un plan directeur dont la conception ne manque pas d'audace et qui contient d'excellentes choses. Il est d'autant plus regrettable que l'ancien chef du département, M. Braillard, architecte, ait cru pouvoir négliger la collaboration des milieux de techniciens et d'artistes de notre ville : ceux-ci se sont trouvés subitement devant un plan dont ils n'avaient pu suivre les nombreuses études successives et qui prenait ainsi un caractère presque révolutionnaire. Ceci est évidemment une grande faute d'ordre psychologique que beaucoup ont jugée aussi impardonnable qu'un certain nombre de fautes de tactique (par exemple l'affaire de la place des Nations).

Nous ne parlerons pas ici des critiques touchant le domaine administratif, étant insuffisamment renseignés à ce sujet, mais par contre nous devons souligner les remarquables efforts entrepris avec un certain succès pour améliorer l'aspect des constructions nouvelles à Genève et donner à la profession d'architecte un peu plus de dignité.

M. Braillard a laissé dans notre canton des traces durables de son passage au Département des travaux publics.

Obs. — L'idée de rendre accessible au public l'activité du Département des travaux publics par le moyen d'une publication est excellente mais cette dernière devrait se faire chaque année dans nos revues techniques et d'architecture. Ce serait une manière excellente d'établir un certain contact entre les pouvoirs publics et le public sans qu'il en coûte rien à la Caisse de l'Etat.

communiqués et renseignements techniques et commerciaux

TOUT

CONSUMMATEUR

soucieux de ses intérêts, fait ses
achats dans les magasins de la

**Société Coopérative Suisse
de Consommation - Genève**

**Escompte 5 % à tout acheteur
sur carnet d'achat de Fr. 200.-**

INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE

A. HURNI LAUSANNE

Rue Pichard, 13 (Arcades) Tél. 26.611
Appareillage et plomberie
Installations de bains, toilettes, buanderies et W.-C.

SERRURERIE

Henri Marti

RUE DE LA TOUR, 16 • TÉLÉPHONE 23.696 • LAUSANNE
PORTES DE GARAGES • SOUDURE ÉLECTRIQUE

PARQUETERIE

L. BURDET

P A Y E R N E

Tél. : Payerne 63 • Lausanne 33.026
PARQUETS EN TOUS GENRES • RÉPARATIONS • RACLAGE

Rideaux - Tapis - Linoléums
Tissus d'ameublement
Edredons piqués

23, rue du Rhône
Genève
Téléphone 42.177

Fiala & C°

Normalisation des appareils sanitaires

Le plus grand désordre règne actuellement dans ce domaine de production et les plaintes sont unanimes contre l'excessive multiplicité des modèles, et surtout des mauvais modèles présentés sur le marché. L'architecte, l'installateur, le fabricant, auraient un intérêt certain à s'entendre pour la réduction et la revision des appareils fabriqués actuellement.

Le problème porte sur trois questions principales : 1. les matériaux ; 2. les formes ; 3. les dimensions.

La première de ces questions présente d'emblée de grandes difficultés par suite de l'absence presque totale d'expériences scientifiques ou plus précisément de contrôle de laboratoire. Les essais à la température, au choc et à l'usure sont pratiquement inexistantes et ceci explique les opinions parfaitement contradictoires des spécialistes.

Les quatre matériaux utilisés sont :

la faïence émaillée (Steinzeug) ;

le grès émaillé (Feuerton) ;

la porcelaine vitrifiée (Vitreous-china) ;

la fonte émaillée.

Ces appellations demanderaient peut-être à être revues mais elles suffisent pour le moment à distinguer les qualités de fabrication.

1° La faïence émaillée est composée d'une argile fine, cuite après avoir été recouverte d'une mince couche de porcelaine. C'est la fabrication la plus courante et la plus économique des appareils sanitaires.

Lorsqu'il s'agit d'appareils qui n'entrent pas en contact avec l'eau chaude et ne subissent pas de choc, cette matière donne entière satisfaction. Ainsi, les cuvettes de W.-C. sont généralement en faïence. Par contre, les lavabos, les bidets, les éviers, sont trop exposés pour qu'il soit possible de donner une garantie contre les craquelures et les fissures.

Il est vrai qu'il existe d'excellentes qualités de faïence (anglaise par exemple), mais lorsqu'une bonne provenance ne peut être assurée, il est toujours préférable de prendre du grès ou du vitrifié, malgré leur prix plus élevé.

Il serait, à notre avis, nécessaire d'éliminer du marché suisse toute une série d'articles en faïence auxquels ce matériau ne procure pas une résistance suffisante. Les architectes sont les premiers auxquels nous faisons appel pour mieux conseiller leurs clients dans ce domaine.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Les roulottes automobiles aux Etats-Unis.

La presse d'information et la presse technique soulignent aux Etats-Unis, depuis quelques mois, l'extraordinaire développement de la production des roulottes automobiles. Ces « maisons sur roues », remorquées par des voitures de tourisme, sont le plus généralement destinées à des fins commerciales telles que stands ambulants d'exposition et de démonstration d'articles de toutes espèces ; on a même exposé récemment le luxueux cabinet dentaire d'un praticien itinérant. Mais c'est sous forme de roulottes de camping que la demande s'accroît dans les proportions les plus extraordinaires : le « nomadisme », développé par la vie en appartements, devait aboutir, dans un vaste territoire comme les Etats-Unis, à cette forme extrême de mobilité : la maison sur roues, qui permet à son occupant, soit de courir après les affaires, soit de fuir les rigueurs du climat, sans avoir à boucler de valises, et en ayant sa maison et sa famille partout avec lui !

Il y avait, en 1935, d'après la revue « Steel », 733,414 remorques automobiles enregistrées aux Etats-Unis, dont probablement 100,000 ou 150,000 seulement à l'usage du tourisme. On estime qu'en 1936 le nombre de maisons-remorques aura passé à 300,000 et qu'en 1937 la production pourrait bien atteindre 250,000 unités nouvelles.

(« Bulletin technique ».)

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

TECHNIQUE DES TRAVAUX

La pose des revêtements de faïence.

La méthode de pose, appliquée couramment pour les carreaux de revêtements, est assez souvent cause de décollements inexplicables, c'est-à-dire sans que la raison puisse en être établie exactement. On attribue souvent ces accidents à la nature du carreau ; pour les uns ils ne sont pas assez poreux, pour d'autres la surface est trop lisse, etc.

De nombreux essais nous ont fait constater que la variété des marques ne présente pas entre elles de grandes différences, au point de vue absorption d'eau (minimum 8 ½ %, maximum 11,2 %). Des décollements se sont produits autant pour les uns que pour les autres. Ces cas ne peuvent donc être imputés à une absorption plus ou moins forte.

On a cherché si ces décollements ne provenaient pas du mortier utilisé pour la pose. Celui-ci a été analysé et nous avons établi que dans la généralité il est composé d'une partie de ciment pour deux parties de sable. Ce mortier est parfait et n'a démontré aucune trace de retrait. Il doit être mis hors de cause dans les décollements en question.

Dans la pratique actuelle, il est d'usage d'immerger les carreaux jusqu'à ce qu'ils soient complètement imprégnés d'eau, justifiant cette coutume par l'idée qu'il faut éviter que la faïence n'absorbe l'eau du mortier.

Ce serait exact si le mortier ne contenait que l'eau nécessaire à sa prise, mais comme celui-ci est utilisé très humide, c'est-à-dire en bouillie, il contient déjà trop d'eau et une partie de celle-ci devrait pouvoir lui être enlevée par la porosité de la catelle, afin d'obtenir un maximum de solidité.

En général, les poseurs n'ont pas été convaincus par ces raisons. Pour en établir la preuve, nous avons procédé à des expériences personnelles. Nous nous sommes procuré des catelles de plusieurs marques que nous avons posées sur des murs ordinaires, avec des mortiers aux dosages différents, soit :

- N° 1. 1 litre de mortier de chaux et 0,280 de ciment Portland,
- N° 2. 1 litre de ciment Portland et 3 litres de sable,
- N° 3. 1 litre de ciment Portland et 5 litres de sable,
- N° 4. 1 litre de ciment Portland et 10 litres de sable.

Après 28 jours, les carreaux ont été arrachés par un mécanisme spécial indiquant quelle force il fallait pour les enlever. Voici les résultats :

	imprégnées d'eau	humectées
Catelles posées avec le mortier N° 1 :		
Catelle a	13,95 kg.	63,00 kg.
Catelle b	1,75 kg.	49,50 kg.
Catelle c	2,50 kg.	51,50 kg.
Catelles posées avec le mortier N° 2 :		
Catelle a	23,20 kg.	98,00 kg.
Catelle b	7,15 kg.	105,00 kg.
Catelle c	1,92 kg.	133,00 kg.
Catelles posées avec le mortier N° 3 :		
Catelle a	3,96 kg.	37,00 kg.
Catelle b	0,78 kg.	36,50 kg.
Catelle c	tombée sans force	45,00 kg.
Catelles posées avec le mortier N° 4 :		
Catelle a	tombée sans force	19,77 kg.
Catelle b	tombée sans force	5,35 kg.
Catelle c	tombée sans force	13,80 kg.

Il est ainsi prouvé que, malgré tous les soins apportés au travail de pose, les catelles complètement imprégnées d'eau ont une adhérence infiniment moins forte que celles simplement humectées.

A l'arrachage on a constaté que les premières s'enlevaient propres de leur lit de pose et que leurs empreintes étaient nettement marquées sur le mortier, tandis que pour les deuxièmes, arrachées avec force, des parties de mortier restaient adhérentes au carreau.

Le résultat de ces expériences prouve clairement que ni la différence de porosité, ni une autre particularité des catelles ne peuvent être mises en cause, en ce qui concerne les décollements, mais que ceux-ci sont imputables au seul fait que les catelles ont été posées alors qu'elles étaient trop imprégnées d'eau.

(Informations du Laboratoire chimique pour l'Industrie céramique, prof. Dr H. Seger et E. Cramer, Berlin.)

Congrès internationaux à Paris 1937.

Sous le titre général de Quinzaine internationale d'administration, d'urbanisme et d'habitation, se tiendront, du 5 au 13 juillet prochain, quatre grandes réunions internationales de techniciens et d'administrateurs, qui intéressent plus particulièrement nos lecteurs.

Il s'agit, d'une part, des deux congrès internationaux d'urbanisme et d'habitation organisés respectivement par la Fédération internationale de l'habitation et de l'aménagement des villes (Londres) et par l'Association internationale de l'habitation (Francfort-sur-le-Mein) ; et, d'autre part, de la conférence organisée par l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (Bruxelles) et du congrès régional de l'Institut international des sciences administratives (Bruxelles).

L'ordre du jour, particulièrement important, comprend l'étude de l'urbanisme national et ses rapports avec l'urbanisme régional (1er congrès), celle des loyers et du financement des constructions d'habitation (2me congrès), l'habitation en hauteur et en surface (comme question commune aux deux premiers congrès) ; les fumées et pollutions de l'atmosphère ; le problème du lait (IIIème congrès).

Les séances de travail se tiendront chaque matin, du 5 au 10 juillet, dans les salles de la Maison de la chimie, les après-midi sont réservés à des visites techniques spécialement organisées pour les congressistes, dans la région parisienne.

A partir du 11 juillet, deux voyages, à la fois d'agrément et d'étude, permettront aux congressistes de parcourir l'Ouest et le Centre de la France, ainsi que Lyon, Marseille et le littoral méditerranéen.

Tous renseignements complémentaires peuvent être fournis par le Secrétariat général de la Quinzaine, 29, rue de Sévigné, Paris, 3me.

Concours d'idées pour la construction d'un bâtiment administratif et l'aménagement de ses abords à Lausanne.

Les projets de ce concours, dont nos lecteurs lausannois ont eu l'occasion de visiter l'exposition, sont actuellement publiés par le « Bulletin technique de la Suisse romande ». Le projet de M. Favarger, arch. F. A. S., primé en premier rang, a paru dans le fascicule du 30 janvier 1937.

Société d'art public, Genève.

Cette société, qui est en même temps section du « Heimatschutz » suisse, a publié une petite plaquette contenant le résumé de son activité depuis 1927.

On peut suivre, au cours des lignes des rapports présidentiels de MM. Léon Moriaud et Edmond Fatio, tout ce qui a préoccupé la vie genevoise dans le domaine de l'édilité. On peut se rendre compte, par les nombreuses interventions de la Société d'art auprès des pouvoirs publics, que cette association représente activement l'opinion d'une classe essentiellement genevoise de notre population.

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

URBANISME

L'urbanisme à Genève.

Le Conseil d'Etat, vu la loi du 2 juin 1934 instituant une Commission d'urbanisme modifiant certaines dispositions de la loi sur les constructions et installations diverses du 9 mars 1929, de la loi sur l'extension et l'aménagement des quartiers et localités du 9 mars 1929 et de la loi sur les routes, etc., du 28 mars 1931 ;

Vu le règlement d'application de ladite loi du 11 juillet 1930 ;

Arrête :

A. L'article 28 du règlement d'application du 11 juillet 1930 de la loi sur l'extension du 9 mars 1929 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article premier. — La Commission d'urbanisme instituée par l'article 35 de la loi sur l'extension est convoquée et présidée par le chef du Département des travaux publics. La commission choisit dans son sein un vice-président qui remplace le chef du département en cas d'absence de celui-ci.

Le directeur du Service d'urbanisme du Département des travaux publics assiste aux séances avec voix consultative.

Le secrétaire général du département fonctionne comme secrétaire de la commission ; il dresse procès-verbal des décisions prises.

Art. 2. — La Commission plénière est composée, outre le chef du Département, de six membres choisis en raison de leurs connaissances en matière d'urbanisme. Quatre membres au moins de cette commission doivent être établis dans le canton de Genève.

La Commission plénière donne son préavis :

- a) sur les projets d'ensemble et les questions concernant le développement organique du canton,
- b) sur les plans d'aménagement avant leur mise à l'enquête publique,
- c) sur ces mêmes plans après enquête, lorsqu'il résulte de l'enquête que des modifications notables sont nécessaires,
- d) sur les plans et requêtes en construction des bâtiments locaux et des constructions importantes,
- e) sur toutes les questions de principe relatives à l'esthétique du canton.

Art. 3. — La Commission plénière désigne une sous-commission de trois membres chargée de donner son préavis sur toutes les questions d'importance secondaire, soit projets de petites constructions, constructions légères ou temporaires, etc...

Art. 4. — La Commission d'urbanisme peut faire appel à l'avis de spécialistes.

Art. 5. — Le Conseil d'Etat fixe par arrêté les émoluments ou indemnités dus aux membres de la commission et de la sous-commission.

B. L'arrêté du Conseil d'Etat du 11 juillet 1934 modifiant l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'extension, est abrogé.

Genève, le 12 décembre 1936.

Le chancelier : Marc BERGER.

Le Conseil d'Etat a appelé à faire partie de cette commission MM. Gabriel Bovy, Fr. Gampert, Guyonnet, Hœchel, Lozeron et Odier, architectes.

Que rapporte la culture d'un terrain ?

La revue belge *L'Habitation à bon marché*, éd. 16, rue d'Oultremont, Bruxelles, publie dans son numéro de novembre 1936 les résultats d'une enquête fort utile. Elle a entrepris, auprès de milieux très différents, une étude des résultats obtenus par la culture de petits jardins. Il est remarquable de constater que le chiffre de 500 fr. (50 fr. or) par 100 mètres carrés est un maximum facilement atteint par un travail régulier et méthodique.

1 R L 1930 p. 298.

MON JARDIN

Travaux en février.

L'hiver pluvieux que nous avons eu ne facilitera certes pas les premiers travaux à exécuter au jardin potager. La terre est humide et il est préférable d'attendre qu'elle soit bien « essuyée » avant de commencer les labours. La manière de préparer le sol a une grande influence sur la réussite des semis et plantations.

Dans l'attente, si vous possédez quelques châssis, vous pouvez les utiliser et monter une couche tiède ou une couche froide.

On appelle **couche tiède** celle qui est faite avec une petite épaisseur de fumier frais de cheval, parfois mélangé avec des feuilles. On recouvre le tout de 20 cm. de terre fine ou de terreau. En février, sous châssis, on sème des **carottes** dans lesquelles on plante des **laitues pommées**. On sème également des **radis**, des **poireaux**, de la **laitue à couper**, dite **laitue de Pâques**.

Une **couche froide** se monte sans fumier. On pose simplement le coffre sur la terre et on l'enterre assez profondément, de manière que le terrain soit très près du vitrage. On y sème les mêmes légumes que ceux qui sont indiqués ci-dessus.

La consommation des légumes se développe de plus en plus dans notre pays. Il en est de même pour les fruits. Mais, pour avoir des fruits de choix, il est nécessaire d'appliquer les traitements d'hiver sur la plupart de nos arbres fruitiers. Ils se font par un temps doux et calme. Les produits à utiliser varient avec l'état des arbres. La **Véraline Maag** est employée pour les arbres abandonnés et couverts de mousse, de lichens ou de vieille écorce, qui sont le repaire de nombreux insectes nuisibles. Le **Paramaag**, le **Volt**, etc., sont utilisés pour les arbres propres, mais envahis par les cochenilles et les viermes. La bouillie bordelaise à 6 % est surtout employée pour les arbres atteints de tavelure ou de monilia. Avant le traitement, il faut déchausser la haie de l'arbre.

Lorsque l'on ne possède que quelques arbres, et encore de grandes dimensions, il est préférable de faire exécuter ce travail par un horticulteur qualifié et qui possède les appareils nécessaires. Une plantation peu importante ne justifie pas l'achat ou l'entretien d'un matériel assez coûteux.

Pour activer la végétation des arbres, on leur donne une fumure complémentaire chimique, soit, par are : 3 kg. de sulfate de potasse, 4 kg. de sulfate d'ammoniaque et 4 kg. de superphosphate.

En février, on commence la taille sauf, cependant, lorsque le bois est gelé.

BIBLIOGRAPHIE

Das Werk, No 1, janvier 1937, Ed. Fretz, Zurich. — La belle revue d'architecture de la Suisse allemande publie, dans ce fascicule, une série d'articles richement illustrés sur la Suède et en particulier sur le mouvement coopératif dans ce pays. Nos sociétés coopératives de consommation, de production ou d'habitation, pourront prendre là de la bonne graine pour leur future activité et surtout s'inspirer de l'esprit dans lequel travaillent leurs compagnons scandinaves. Une bienfaisante fraîcheur et une belle simplicité émanent de tout ce qu'on nous présente de ce pays.

De 8 en Opbow, revue bi-mensuelle d'architecture hollandaise, éd. Van Holkewa & Warendorf N.V., Amsterdam. — Pour les lecteurs qui comprennent quelque peu le hollandais (il suffit de connaître le suisse allemand !), cette revue offrira toujours un attrait bien particulier et unique en son genre. Il ne s'agit ni d'une revue pompeuse et sévère, ni d'une vulgarisation à bon marché. La formule très heureuse trouvée par nos confrères hollandais mérite notre attention et le contenu du fascicule 2, de janvier 1937, est une démonstration excellente de présentation, intéressant à la fois le public et le technicien, à une question d'urbanisme : La création du Boshpark d'Amsterdam.

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Société coopérative d'habitation, Lausanne

A louer pour date à convenir :

Groupe de Prélaz. — Maisons familiales, 4 chambres, jardin, 1320 fr. et 1338 fr. (Chauffage central par maison.) S'adresser à M. Paris, avenue de Morges, 79.

Groupe du Pré-d'Ouchy. — Appartement 3 chambres, rez, 1092 fr. Chauffage général compris. S'adresser à Mme Destraz, avenue de la Harpe, 31.

Groupe de Cour. — Plusieurs jolis appartements de 3 chambres tout particulièrement avantageux : de 960 fr. à 1080 fr., suivant situation. Chauffage général compris. S'adresser à M. Pavid, avenue de Cour, 64.

Groupe de Montolivet. — 4 chambres tout confort, 1560 fr.; 3 chambres, idem, 1410 fr.; 3 chambres, chauffage général, 1290 fr.; 3 chambres, tout confort, 1380 fr. S'adresser à M. Volet, chemin des Paleyres, 4.

Groupe de Couchirard. — Appartement à prix réduit de 3 pièces, 930 fr., chauffage général compris. S'adresser à M. Ponci, avenue de Genève, 96.

Pour traiter, s'adresser au bureau, Saint-Laurent, 20, de 10 h. à 12 h. 15 et de 16 h. à 17 h. (téléphone 31.475), où l'on peut également obtenir tous les renseignements désirables et la liste complète des appartements à louer.

Société coopérative d'habitation, Genève,

dispose, pour dates à convenir, de jolis appartements de 6 pièces, dans maisons familiales, au chemin des Sports, grands jardins potagers, poulaillers. Prix avantageux. Pour traiter, s'adresser au Bureau Cité Vieusseux, téléphone 28-524, qui fournira également tous renseignements sur les conditions particulières de location.

Société coopérative d'habitation, Genève,

dispose de quelques jolis appartements de 3, 4, 5 pièces à la Cité Vieusseux, chauffage central général, eau chaude, buanderie gratuite. Cuisinière à gaz « Le Rêve » installée dans chaque appartement. Crèche, écoles enfantines et première année primaire dans la cité. Trams 3 et 6 à proximité. Bon air, grandes pelouses. Prix très avantageux. Pour visiter et traiter, s'adresser Bureau Cité Vieusseux, téléphone 28-524.

JURISPRUDENCE

Qu'est-ce qu'une villa ?

Voici des extraits de deux jugements dont la répercussion est, aujourd'hui encore, importante pour les constructeurs et les propriétaires.

Cours de justice du 25 mai 1912, Genève, affaire C.-F. (« Semaine judiciaire », page 482) :

« Une villa est une maison de campagne à l'aspect extérieur soigné, à l'usage d'une famille et ne pouvant être divisée en plusieurs appartements différents. L'utilisation comme pension n'enlève pas le caractère de maison d'habitation. »

Cours de justice du 17 décembre 1910, Genève, affaire V.-P. (« Semaine judiciaire », 1911, page 59) :

« ...Il faut entendre par villa une maison suburbaine entourée d'un jardin et aménagée de façon à servir à l'habitation d'une seule famille. Les dimensions extérieures n'ont pas à être prises en considération, mais l'aspect extérieur doit être, sinon élégant, en tout cas soigné. » (sic).

Nous constatons que les deux jugements limitent à une seule famille l'habitation dans une villa. Des maisons de plusieurs foyers sont donc exclues dans des quartiers frappés de servitude de villas.

TAVELLI & BRUNO S. A.

NYON (SUISSE)

PRODUITS MÉTALLURGIQUES, APPAREILS SANITAIRES

Tél. 95.130 et 95.131 — Dépôt : Sion, Tél. 19 — Bureaux :
Genève, Tél. 40.262-3 — Lausanne, Tél. 26.114 — Berne
Tél. 29.303 — Milan, Tél. 60.688 — Maison française
TAVELLI et BRUNO & Cie S. A., Annemasse

ÉLECTRICITÉ - RADIO

HENRI CAVÉ

LAUSANNE RUE DU TUNNEL, 2 LAUSANNE
TÉLÉPHONE 25.318

EN FAMILLE

REVUE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE

Assure ses abonnés contre les accidents

LA VRAIE REVUE POUR LA FAMILLE

Éditée par l'Imprimerie Populaire (Coopérative) de Lausanne, Av. Beaulieu, 13

DEVILLE-ALEC

SERVETTE, 32 - GENÈVE

EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - TOITURE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

L. ZAPPELLI
LAUSANNE

RUE DU PRÉ 13 - TÉLÉPHONE 31.651

LOCATION :: GÉRANCE

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

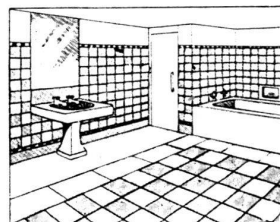
Représentants des Usines Servais, Mettlach et Vienne

FAIENCE POUR
REVÊTEMENTS,
CARREAUX EN
GRÈS POUR
DALLAGES

Fournitures

St-Roch
Rue Galliard, 2

J. ROD S. A. LAUSANNE



TRAVAUX EN
MOSAÏQUE,
ÉVIER S
EN GRÈS

Pose par spécialistes

Tél. 23.961